



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

SOUTENIR L'AGRICULTURE DANS SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Récupérateurs d'eau de pluie,
bilan et perspectives

Jeudi 12 mai 2022



www.saoneetloire71.fr

SOUTENIR L'AGRICULTURE DANS SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Récupérateurs d'eau de pluie, bilan et perspectives

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire et Frédéric Brochot, vice-président chargé de l'agriculture et de l'alimentation, dressent un premier bilan du dispositif de soutien aux agriculteurs ce jeudi 12 mai au GAEC Brivet à Poisson. Ce dispositif, qui vise à leur permettre d'investir dans des équipements de récupération et de stockage des eaux pluviales, s'intègre dans le plan environnement départemental 2020-2030.

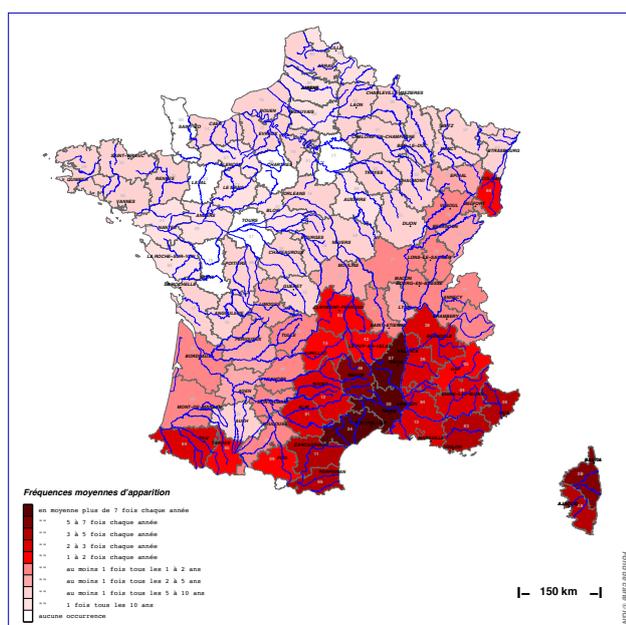
Si l'agriculture n'est plus de la compétence des Départements depuis la loi NOTRÉ, **le Département de Saône-et-Loire reste très engagé** dans ce domaine avec une politique agricole dynamique :

- laboratoire d'analyses Agrivalys
- aide au fonctionnement (Chambre d'agriculture, organismes, service de remplacement, groupement de défense sanitaire)
- soutien en faveur des actions et manifestations agricoles
- promotion au Salon international de l'agriculture

- valorisation des circuits-courts avec la plateforme Agrilocal
- co-financement des mesures du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- aides d'urgence pour faire face aux aléas climatiques (prêt de 10 000 € remboursable en 10 ans ; audits d'exploitations etc.).

Fréquence d'apparition sur une zone climatique

Épisodes avec plus de 100 mm en 1 jour – Période 1970/2019



N.B.: La réutilisation non commerciale de ce produit est autorisée, à condition qu'il ne soit pas altéré, et que sa source: Météo-FRANCE ainsi que sa date d'édition soient mentionnées.

Source: <http://pluiesextremes.meteo.fr> Email: pluiesextremes@meteo.fr

© Météo-France

La **préservation de l'eau** est par ailleurs un **sujet majeur pour les agriculteurs**, que le Département de Saône-et-Loire a tout naturellement inclus dans son plan environnement 2020-2030 adopté par l'Assemblée départementale en juin 2020.

Un volet qui lui permet depuis fin 2020 de **soutenir l'équipement de matériels visant à récupérer et acheminer l'eau de pluie pour l'ensemble des usages liés à l'agriculture**.

- Depuis fin 2020, **+ de 200 dossiers ont été retenus pour un montant total d'aides de près de 2 M€**
- Fort de succès, ce dispositif est reconduit en 2022 avec une enveloppe prévisionnelle de 1,5 M€.

Citerne souple ou poche souple



FOCUS

LE GAEC BRIVET, éleveur de bovins Charolais à Poisson

Une aide 11 201 € pour un projet de récupérateurs d'eaux pluviales de 14 001 €. Soit 80 % d'aide départementale.

RÈGLEMENT

POUR QUI ?

Les **exploitants agricoles** (éleveurs, maraîchers, cultivateurs, viticulteurs...) dont le siège de l'exploitation se situe en Saône-et-Loire, quel que soit son statut :

- Personnes physiques
- Personnes morales dont l'objet est agricole (EARL, SARL etc.)
- Les groupements d'agriculteurs tels que les sociétés à objet agricole comme les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ou les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

POUR QUELS ÉQUIPEMENTS ?

- Les systèmes de récupérateur pour collecter l'eau
- Le stockage (cuves, citernes, poches...)
- Le traitement dans le respect des normes sanitaires
- L'acheminement (tonne à eau)

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le plafond de dépenses subventionnable est de 60 000 € HT/porteur/an, avec un taux d'aide maximum de 80 %.

INFOS PRATIQUES

- La date de fin de dépôt des dossiers : 31 décembre 2022
- Contact : mission-agriculture@saoneetloire71.fr
- Plus d'infos sur saoneetloire71.fr

Citerne en acier



Cuve compacte enterrée



Tonne à eau



Bassin de rétention



Récupérateur eau





CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78
Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labryere@saoneetloire71.fr

